

Ce philanthrope, qui mourut en 1844, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire du Canada, l'agriculture, etc., et d'un projet de loi scolaire qui servit de base à celle qui fut adoptée en 1841.

Cette loi de 1841, où se trouvent les dispositions principales de celle qui régit actuellement la province de Québec, eut pendant longtemps à lutter contre la résistance opiniâtre de la presque totalité des habitants des campagnes qui, par la législation nouvelle, se voyaient obligés, pour soutenir leurs écoles, de subir des taxes onéreuses, imposées par les conseils municipaux chargés de les administrer. Considérablement amendée plus tard par celles de 1846 et de 1849, elle eut l'effet d'imprimer un essor considérable à l'instruction publique.

Ainsi, tandis qu'en 1817 il n'y avait que 1,613 écoles, fréquentées par 63,281 élèves, on comptait déjà 1,817 écoles et 68,901 élèves en 1849.

Les années suivantes, grâce à des modifications heureuses dues aux gouvernements Lafontaine-Baldwin en 1850 et Hincks-Morin en 1852, parmi lesquelles on doit compter l'établissement d'un système d'inspection régulier pour les écoles, le mouvement qui se manifestait devint plus accentué encore, puisque en 1854 le nombre des écoles était déjà de 2,795 et celui des élèves, de 119,537.

Depuis 1867, époque à laquelle la confédération canadienne fut instituée, la province de Québec ayant la libre administration de ses écoles, d'année en année des modifications de plus ou moins grande importance furent apportées dans son système scolaire.

CHAPITRE II

ORGANISATION ADMINISTRATIVE—LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE—LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE—SOURCES DES REVENUS.

La province de Québec, le berceau de la race française en Amérique, est en grande majorité catholique.

Sur une population de 1,359,027 habitants, 1,186,346 sont d'origine française et 1,291,709 professent la religion catholique. Les 175,680 protestants, de différentes sectes, sont, à peu d'exception près, d'origine anglaise.

En raison de la manière tout à fait équitable qui régit les administrations civile et scolaire, la meilleure intelligence règne entre les habitants des deux races et des diverses croyances religieuses.

Un coup d'œil jeté sur le système scolaire de cette province permet de reconnaître l'esprit de justice et la générosité qui ont présidé à l'adop-